

15 avr 2016 -17:22

Appartient à Conseil des ministres du 15 avril 2016

Transformation de la Coopération technique belge en une Agence belge de développement

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé les grandes lignes et les principes de la transformation de la Coopération technique belge (CTB) en une Agence belge de développement (BDA).

La CTB deviendra l'Agence de développement du gouvernement fédéral belge (BDA - *Belgian Development Agency*). Elle exécutera la politique belge en matière de développement et prendra en charge, à la demande du gouvernement, toute mission de service public qui s'intègre dans l'Agenda 2030 pour le Développement durable, de préférence dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire et dans les Etats fragiles. Cet Agenda est un agenda global universel qui a été approuvé à New York en septembre 2015 et dans lequel la société civile et le secteur privé jouent un rôle important à côté de celui des autorités.

Cette réforme repose sur les principes suivants :

- l'introduction d'une approche *whole-of-government*, où l'on recherche une coopération entre les différents domaines politiques et départements
- une visibilité accrue de la politique belge en matière de développement, en déployant sa propre expertise sur le terrain et en misant activement sur les missions confiées par des tiers
- une autonomie opérationnelle accrue
- une décentralisation optimale
- une structure aussi souple que possible pour la CTB/BDA et la DGD, où l'on évite toute forme de prise de décision redondante et les doubles emplois
- une bonne gestion des connaissances, expériences et expertises
- des nouvelles structures ainsi que l'adaptation des structures existantes afin de répondre aux normes de gouvernance modernes
- une approche intégrée permettant de sélectionner l'acteur le plus adéquat pour atteindre un résultat de développement bien précis

Sur base de ces principes approuvés, des avant-projets de loi seront élaborés et soumis au Conseil des ministres et au Parlement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier
ministre et ministre de la Coopération au développement, de
l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.decroo.belgium.be>